









Clients résidentiels à Bruxelles - 10/2020 - Tarifs TVAC

Votre facture d'énergie

Votre facture de gaz se compose de plusieurs parties*:



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- TVA
- * Basé sur une consommation moyenne de 22.000 kWh/an d'une famille, et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.



	SIVIAKT FIXE				
	Le prix de l'énergie reste inchangé pour la durée du tarif				
Tarif et durée	1 an				
Redevance fixe (€/an)	75,00				
Coût du gaz	2,25				
Facturation	Par poste ou digitale via e-mail ou Zoomit.				
Paiement	Par domiciliation, virement ou Zoomit.				
Service 5 étoiles	Vous choississez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).				
	Commandez votre mazout chez OCTA+ et profitez d'une réduction exceptionnelle de 30 € TVAC sur chaque commande de 1.000 litres de Mazout+.				
OCTA+ deals	Demandez votre carte carburant et bénéficiez de belles ristournes dans plus de 1.950 stations en Belgique. Ristourne garantie de 11 cents/litre TVAC sur le prix officiel chez OCTA+, Avia, Power, Gabriëls, Maes, DCB et G&V, ainsi que d'autres conditions avantageuses chez Esso, Lukoil, Q8 et Texaco.				

Les tarifs de réseaux

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux.

		Distrik	oution	Location compteur		Transport	
	0 - 5 000 kWh/an		5 001 - 150 000 kWh/an				
Gestionnaire du réseaux de distribution	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Relevé annuel €/an	Relevé mensuel €/an	€/MWh
	€/an	c€/kWh	€/an	c€/kWh			
Région de Bruxelles-Capitale							
Sibelga	5,23	2,16	46,32	1,34	19,36	358,51	1,82

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement transférées aux autorités publiques.

Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale				
0,1207	0,0751				
Cotisation pour les missions de service public					
Type de compteur	(€/an)				
>6-10 m³/h <5000kWh	3,34				
>6-10 m³/h >5000kWh	11,47				
>10-16 m³/h	28,02				
>16-25 m³/h	69,12				
>25-40 m³/h	138,23				
>40-65 m³/h	345,43				
>65-100 m³/h	480,32				
>100-160 m³/h	616,95				
>160 m³/h	891,67				

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement résidentiels qui disposent d'un compteur avec relevé annuel ou mensuel et avec un raccordement basse pression. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/10/2020 et le 31/10/2020 par un client résidentiel.

Le prix de l'énergie est fixé pour la période d'un an et est renouvelé chaque année. Deux mois avant la fin de votre année tarifaire, vous pouvez consulter votre nouveau prix d'énergie sur www.octaplus.be – tarifs et documents.

La redevance est fixée pour la durée du contrat, et est payée par année entamée.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.